



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR) – à des fins de planification d'un énoncé des travaux potentiel visant l'atteinte de la carboneutralité au Sénat du Canada d'ici 2030

Objet :

Demande de renseignements à des fins de planification d'un énoncé des travaux potentiel visant l'atteinte de la carboneutralité au Sénat du Canada d'ici 2030.

Date d'émission :

6 juillet 2022

Date et heure de clôture :

29 juillet 2022 11 :00 HAE

DR n° :

SEN-017 22/23

INFORMATION CONCERNANT LE SÉNAT

Demandes de renseignements :

Personne-ressource : Kelly Shields
Poste : Conseiller principal de l'approvisionnement
Adresse : 40, rue Elgin, 11^e étage, Ottawa, ON K1A 0A4, Canada
Téléphone : 613-995-8888, poste 4
Courriel : Proc-appr@sen.parl.gc.ca

Les réponses doivent être transmises par courriel seulement à l'adresse de l'autorité contractante ci-dessous.

Courriel : Proc-appr@sen.parl.gc.ca

VEUILLEZ INSCRIRE LE NUMÉRO DE DR CI-DESSUS SUR TOUTE CORRESPONDANCE.

AVIS

La présente DR n'est publiée que pour recueillir des renseignements et orienter un processus de planification. Elle ne constitue pas une demande de proposition et n'engage en rien le Sénat. Ni les propositions non sollicitées ni aucun autre type d'offres ne seront pris en compte aux fins de la présente DR. Aucuns frais engagés pour l'élaboration de réponses, la présentation de renseignements ou toutes demandes subséquentes relatives à la présente DR ne seront remboursés aux fournisseurs.

Tous les renseignements présentés à l'égard de la présente DR deviendront la propriété du Sénat et ne seront pas retournés. Tous les renseignements reçus en réponse à la présente DR qui sont désignés « exclusifs » seront traités en conséquence. Cette mention devrait être clairement indiquée sur chaque page comportant de tels renseignements.

Si le Sénat publie une demande concurrentielle à la suite de la présente DR, celui-ci publiera une sollicitation non restrictive afin de maximiser la concurrence et tenter d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. La stratégie d'acquisition et la méthode d'évaluation restent à déterminer.

COORDONNÉES

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Adresse courriel :

Numéro de téléphone :

Table des matières

PARTIE 1 – DIRECTIVES	3
PARTIE 2 – ÉNONCÉ DES BESOINS.....	5
PARTIE 3 – QUESTIONS À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE	8

CONTEXTE ET OBJET DE LA DR

La présente DR est utilisée uniquement à des fins d'information et de planification et ne constitue pas une sollicitation ni une obligation de la part du Sénat du Canada. Aucune proposition ni autre forme d'offre non sollicitée ne sera examinée en réponse à la présente DR. Les entrepreneurs ne recevront aucun remboursement pour les frais associés à l'élaboration de réponses ou à la transmission d'information en réponse à la présente DR ou dans le cadre de toute demande d'information subséquente.

Toute information transmise en réponse à la présente DR deviendra la propriété du Sénat du Canada et ne sera pas retournée. Toute information reçue en réponse à la présente DR qui porte la mention « Exclusif » sera traitée en conséquence. De telles restrictions doivent être indiquées clairement sur chaque page contenant de l'information de cette nature. Au cas où le Sénat du Canada diffuse un appel d'offres concurrentiel à la suite de la présente DR, le Sénat du Canada a l'intention de diffuser une exigence technique non restrictive dans le but de maximiser la concurrence et d'obtenir la meilleure valeur possible. La stratégie d'acquisition et la méthode d'évaluation restent à déterminer.

DIRECTIVES

- Il est demandé que les réponses soient soumises sous forme de copie électronique à l'adresse courriel indiquée à la page 1.
- Il incombe entièrement à chaque répondant de s'assurer que sa réponse est présentée à temps, conformément aux directives figurant dans la présente demande de renseignements.
- Le Sénat se réserve le droit d'annuler cette DR à tout moment.
- Les réponses peuvent être fournies en français ou en anglais, au choix du répondant.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Comme la présente DR n'est pas un appel d'offres, le Sénat n'entend pas répondre systématiquement aux demandes de renseignements par écrit ni communiquer les réponses à tous les fournisseurs éventuels.

Veillez transmettre toutes questions relatives à la présente DR à l'autorité contractante :

Kelly Shields
Agente principale de l'approvisionnement
Sénat du Canada
Direction des finances et des approvisionnements
40, rue Elgin, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Téléphone : 613-995-8888, poste 4
Courriel : Proc-appr@sen.parl.gc.ca

ÉTUDE DES RÉPONSES À LA DR

- Les réponses ne seront soumises à aucune évaluation officielle.
- Toutes les réponses sont confidentielles, demeurent la propriété du Sénat du Canada une fois reçues et ne seront pas retournées au répondant.
- Les répondants sont informés que les renseignements soumis pourraient être utilisés dans l'élaboration de tout futur document d'appel d'offres du Sénat.
- Le Sénat examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DR. Cependant, s'il le juge à propos, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture.
- Le fait de ne pas répondre à cette DR ne pénalisera en aucun cas les soumissionnaires lors de futurs appels d'offres.

CONFIDENTIALITÉ

- Tous les renseignements contenus dans la présente DR doivent être traités en toute confidentialité.
- Chaque répondant devra indiquer clairement les éléments de sa réponse qu'il considère comme confidentiels ou exclusifs.

SUIVI

- S'il le juge à propos, le Sénat communiquera avec les répondants afin de leur poser des questions supplémentaires ou de leur demander des précisions sur un aspect particulier d'une réponse.

PARTIE 2 – ÉNONCÉ DES BESOINS

1. Objet

La présente DR est utilisée uniquement à des fins d'information et de planification en vue de la planification d'un énoncé des travaux potentiel visant l'atteinte de la carboneutralité au Sénat du Canada d'ici 2030.

2. Introduction

Le Sénat du Canada est résolu à atteindre la carboneutralité d'ici 2030. Cela comprend les champs d'application 1 et 2, ainsi qu'une bonne partie du champ d'application 3 (comme le définit [Le Protocole des gaz à effet de serre](#) : Les émissions du champ d'application 1 sont les GES qui proviennent directement de sources qui sont détenues ou contrôlées par la compagnie déclarante. Par exemple, elles émanent de la combustion produite par les véhicules ou par le chauffage d'édifices. Le champ d'application 2 rend compte des émissions indirectes associées à la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage et climatisation). Le champ d'application 3 comprend les émissions indirectes résultant des activités de la compagnie déclarante.)

Le 29 mars 2022, un [Énoncé de politique en matière d'environnement et de durabilité](#) a été adopté à l'unanimité au Sénat avec l'objectif suivant :

Le Sénat du Canada est résolu à atteindre la carboneutralité d'ici 2030 et à mettre en œuvre des pratiques durables dans ses opérations. L'atteinte de cet objectif nécessite l'adoption, à l'échelle de l'organisation, d'une approche priorisant la réduction de la production et utilisant un système de compensation répondant aux plus hautes normes. Sur la voie de la carboneutralité, des rapports périodiques présentant des données quantifiables sur la progression vers la cible devront être produits. Ces mesures visent à faire preuve de leadership en matière d'action climatique en tant qu'institution, à encourager la reddition de compte des institutions fédérales et à contribuer au processus législatif.

Le Groupe de travail consultatif sur l'environnement et le développement durable du Sénat du Canada a été mandaté pour superviser un processus d'approvisionnement concurrentiel visant à obtenir une expertise externe pour cataloguer, comparer et concevoir une approche de mesure continue de l'empreinte carbone totale des activités du Sénat et pour fournir des recommandations pour atteindre les objectifs.

L'expert externe donnerait des conseils sur les pratiques exemplaires pour la mise en œuvre d'une structure de responsabilité interne avec des rapports réguliers utilisant des normes reconnues de l'industrie. Cela permettrait également d'étayer des mesures rentables visant à réduire l'empreinte carbone de l'institution.

Une fois que l'empreinte carbone du Sénat aura été évaluée, celui-ci sera mieux équipé pour élaborer un plan à long terme visant à réduire ses effets sur l'environnement et pour vérifier si les mesures prises permettent d'atteindre les objectifs.

3. Objet de la présente demande de renseignements (DR)

Le Sénat du Canada ne dispose pas actuellement de l'expertise nécessaire pour atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2030. La présente DR vise à obtenir de la part d'entités expérimentées de l'information sur les critères et les méthodologies qu'il serait nécessaire d'inclure dans l'énoncé des travaux en vue de retenir les services d'un expert externe.

Les émissions de l'institution relèvent en grande partie de trois domaines : les déplacements, les bâtiments et les opérations. Nous devons définir comment produire une solution reproductible pour cataloguer et mesurer l'équivalent des émissions carbone en nous appuyant largement sur les données internes et externes existantes du Sénat du Canada et de celles d'autres organisations pertinentes au sein du gouvernement fédéral. Par exemple, Services publics et Approvisionnement

Canada (SPAC) surveille déjà de près les émissions des édifices de la Cité parlementaire, et cette information peut être obtenue sans qu'il soit nécessaire de faire appel à un expert externe.

4. Exigences

Portée

L'exigence du Sénat du Canada consiste à atteindre la carboneutralité d'ici 2030 tout en mettant en œuvre un plan de projet de premier ordre qui peut démontrer son leadership au gouvernement et aux Canadiens. La portée de cette initiative touche tous les aspects du Sénat, y compris les opérations, les bâtiments et les déplacements. Le Sénat exerce un contrôle direct sur certains aspects de ses activités, mais d'autres aspects sont gérés par d'autres entités du gouvernement fédéral (i.e., Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) gère les immeubles, et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) fournit des conseils sur l'écologisation des institutions fédérales). La collaboration avec ces parties externes sera nécessaire.

Norme

Pour que l'inventaire des émissions du Sénat soit le plus complet possible, le fournisseur doit être tenu de mesurer les émissions dans les trois catégories suivantes, telles que définies dans le document [Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise](#) : Les émissions du champ d'application 1 sont les GES qui proviennent directement de sources qui sont détenues ou contrôlées par la compagnie déclarante. Par exemple, elles émanent de la combustion produite par les véhicules ou par le chauffage d'édifices. Le champ d'application 2 rend compte des émissions indirectes associées à la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage et climatisation). Le champ d'application 3 comprend les émissions indirectes résultant des activités de la compagnie déclarante.

Catalogue

Les activités du Sénat du Canada doivent être cataloguées et leurs émissions de carbone doivent être quantifiées. Cela fournira des renseignements détaillés et permettra de prendre des décisions éclairées sur les activités à cibler de manière efficace et rentable. Pour les opérations et les déplacements du Sénat, cela nécessitera une collaboration avec l'Administration du Sénat. Les émissions des bâtiments et certaines émissions du champ d'application 3 (autres que les déplacements) nécessiteront une liaison avec les ministères concernés.

Repère

Un point de repère comprenant toute l'activité cataloguée devra être identifié et quantifié. Cet exercice comparatif devrait permettre d'identifier les domaines présentant le plus grand potentiel de réduction des émissions, ce qui permettrait au consultant de formuler des recommandations sur les moyens d'atteindre les objectifs. Certaines particularités devront être prises en compte, notamment le nombre exceptionnellement faible de déplacements en 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19, entre autres.

Approche de mesure en continu

Une fois qu'un catalogue et un point de repère rigoureux auront été établis, il faudra mettre en place un mécanisme permettant de suivre avec précision les émissions sur une base continue, afin de mesurer les tendances et les progrès vers l'objectif de carboneutralité.

Recommandations

Il serait bénéfique que l'expert externe fournisse également des recommandations sur la meilleure façon de mettre en œuvre une structure permanente de production de rapports, en plus

de détailler les domaines spécifiques que l'institution pourrait cibler pour atteindre son objectif de carboneutralité de la manière la plus rentable possible.

Le rapport de novembre 2021 du Groupe de travail consultatif sénatorial, qui comprend le mandat actuel (voir les liens à la section 5 sur les documents de référence), fournit de plus amples renseignements sur les objectifs du projet du Sénat.

5. Documents de référence

FRANÇAIS

- 1) Motion, le 28 avril 2022 : **CIBA/2022-04-28/085(P) – Création du groupe de travail consultatif sur l'environnement et le développement durable** :
<https://sencanada.ca/fr/Content/Sen/Committee/441/CIBA/07MN-55485-F>
- 2) Rapport, le 17 novembre 2021 : **Groupe de travail consultatif sénatorial sur l'environnement et le développement durable : rapport au comité CIBA** :
https://sencanada.ca/Content/Sen/Committee/441/CIBA/briefs/CIBA_RapportFinal_f.pdf
Surtout les pages 20 à 23: Solutions à moyen et à long terme, par l'entremise d'experts-conseils externes : directives pour la demande de propositions (DP); aussi page 27 annexe B : Énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité

PARTIE 3 – QUESTIONS À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE

Il n'est pas obligatoire de répondre à toutes les questions.

Si votre organisation a des suggestions, nous vous encourageons à les faire dans la DR afin qu'elles puissent être prises en compte.

Veillez inscrire autant de détails que vous le pouvez en réponse aux questions suivantes :

- Q1 À votre avis, comment devrait-on structurer un énoncé des travaux pour un projet visant à créer i) un inventaire des émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3, ii) une voie bien définie menant à la réduction des émissions pour chaque champ d'application, iii) des solutions réalisables et des coûts réalistes pour atteindre la carboneutralité et iv) une feuille de route définissant un pourcentage annuel de réduction pour atteindre l'objectif? Nous ne cherchons pas à prescrire une solution, mais plutôt à définir le problème que nous tentons de résoudre et à faire en sorte qu'un entrepreneur propose des solutions innovantes et rentables.
- Q2 Quelles sont les normes environnementales et de l'industrie recommandées pour les émissions des champs d'application 1, 2 et 3 (telles que définies, par exemple, par [Le Protocole des gaz à effet de serre](#)) et comment pourraient-elles être appliquées à une institution comme le Sénat du Canada?
- Q3 Quel type d'information serait nécessaire pour obtenir un inventaire raisonnablement précis et quantifiable des émissions? Quel type de normes environnementales et de l'industrie sont considérées comme « les meilleures de leur catégorie » et comment veilleriez-vous à ce que les chiffres ne soient pas de l'« écoblanchiment » (i.e., fournir des données trompeuses sur les conséquences environnementales réelles)? Quel type de rapport interne régulier permettrait d'assurer la transparence et la responsabilité? La norme de l'industrie veut-elle que, sur une base continue, les données de rapport fassent l'objet d'une vérification externe? Si c'est le cas, quel type de vérification cela impliquerait-il (p. ex., une vérification physique ou basée uniquement sur les données financières et les autres données de rapport)?
- Q4 Quel type de qualifications et combien d'années d'expérience seraient considérés comme adéquats pour démontrer la capacité d'une entreprise à fournir avec succès un soutien et une expertise externes pour un projet de cette nature?
- Q5 Quels sont les critères permettant de garantir le respect des échéances tout au long du contrat (planification, rapports, etc.)?
- Q6 D'après votre expérience, quel est le niveau d'effort estimé (temps et coût) pour un tel contrat? Veuillez fournir une fourchette en fonction du type d'implication dans le projet.
- Q7 Pour un entrepreneur du secteur privé, comment une expérience antérieure de travail avec le secteur public permettrait-elle de comprendre les milieux parlementaires et gouvernementaux? Comment pourrions-nous formuler un énoncé des travaux de manière à ne pas dissuader un entrepreneur n'ayant pas une telle expérience d'envisager un tel projet?
- Q8 Un fournisseur doit-il être en mesure de comprendre le processus de contrôle de la mise en œuvre des programmes de compensation et d'achat de crédits d'émissions de carbone qui soient à la fois vérifiables et de haute qualité?
- Q9 Veuillez préciser toute autre question, préoccupation ou recommandation qui n'est pas abordée dans cette DR.